des provinces maritimes attribuent le déclin de leur prospérité à la direction est-ouest du commerce interprovincial canadien, et je crois que leur argument est valable.

Cela dit, je suis préoccupé par certains aspects de l'Accord de libre-échange—et je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails comme le sénateur MacEachen l'a déjà fait—, particulièrement en ce qui concerne le traitement des subventions. Je songe notamment à la période de négociations de cinq à sept ans durant laquelle on déterminera ce qui constitue une subvention. Je suis sûr que le leader du gouvernement comprend très bien la grave préoccupation des provinces maritimes à ce sujet. On craint que les Américains ne considèrent les programmes de développement régional comme des subventions. Si les États-Unis obtenaient gain de cause, cela serait désastreux pour le Canada atlantique. J'espère que ce n'est pas le cas, mais cela reste une préoccupation dans les provinces maritimes.

Je crois que toutes les grandes industries de la région de l'Atlantique qui exportent aux États-Unis ont été traînées devant la commission américaine du commerce international par des intérêts américains. Certaines des causes ont été soumises de bonne foi et les décisions ont été prises en faveur des Américains. Quant aux autres, je crois que l'on pourrait dire sincèrement qu'elles constituaient une forme de harcèlement. Cette tactique de harcèlement des Américains a parfois réussi simplement parce qu'il faut beaucoup de temps et d'argent pour se défendre devant la Commission. Et même lorsque l'ITC nous donne raison, les Américains peuvent crier victoire.

Les habitants des Maritimes s'inquiètent pour l'industrie forestière. Beaucoup d'entre nous avons toujours dit que lorsque le secteur forestier va, tout va. Les Canadiens ont vécu une expérience traumatisante après que les Américains eurent allégué, il y a deux ans, que les droits de coupe canadiens constituaient une subvention. Les Canadiens avaient déjà contesté avec succès de telles allégations devant l'ITC. Récemment, les Américains sont revenus à la charge et le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé de ne pas résister et leur a donné raison.

Le sénateur Murray: Pas totalement en ce qui concerne votre région, cependant.

Le sénateur McElman: Mais cette décision s'est répercutée sur l'ensemble du Canada. Les provinces maritimes ont déjà augmenté leurs droits de coupe de leur propre initiative, mais le Québec, l'Ontario et, dans une moindre mesure, les Prairies ont été touchés tout comme la Colombie-Britannique, la plus touchée de toutes. Dans ce cas, les États-Unis se sont immiscés dans les affaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et nous les avons laissés faire. C'est plutôt inquiétant, honorables sénateurs. Les États-Unis, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, ont réussi à contraindre les provinces à fixer leurs droits de coupe aux niveaux qu'eux souhaitaient.

Dans ma région, comme le laissait entendre le leader du gouvernement, les droits de coupe ont été majorés à plusieurs reprises pour générer des recettes. Mais ces majorations ont servi à l'économie pour garder l'industrie forestière prospère. Mais dans le cas dont je parle, les États-Unis ont réussi à imposer leur volonté au Canada, tant au niveau provincial que

fédéral. Il y a de quoi s'inquiéter. On en vient à se demander jusqu'où on les laissera aller.

Sans se lancer dans les détails, on se pose des questions sur l'avenir de SYSCO, que mon honorable ami connaît bien. Il a dit que les Américains n'imposent plus de quotas, mais, encore une fois, qu'en est-il des subventions? En quoi consiste une subvention? On craint que pendant la période des cinq à sept ans au cours de laquelle on en décidera, la loi américaine existante soit appliquée. Les provinces maritimes pourraient être ruinées par la simple application de la loi existante pendant la période où on n'aura pas décidé en quoi consiste une subvention.

La situation concernant la société de pneus Michelin est naturellement un bon exemple de ce que les Américains peuvent faire à une industrie canadienne par l'intermédiaire de leur ITC. Les honorables sénateurs se rappelleront que les «pauvres» fabricants de pneus aux États-Unis ont prétendu être lésés par les pratiques de cette industrie de Nouvelle-Écosse. Michelin a eu finalement gain de cause, mais seulement après avoir passé sept ou huit ans devant les tribunaux américains et avoir dépensé plusieurs millions de dollars. Un grand nombre de nos industries ne peuvent pas se permettre de passer autant de temps devant les tribunaux ni d'engager les frais que cela implique.

Considérons un instant notre industrie des pêches. Au moment même où nous avons commencé à transformer les blocs de poisson, nous nous sommes heurtés à des droits de douane. Cette pratique va disparaître et c'est une bonne chose. Mais dans le passé, on a attaqué nos exportations à cause des subventions canadiennes. Et quelle était l'accusation la plus souvent portée contre l'industrie canadienne? Elle concernait l'assurance-chômage.

Le sénateur Murray: Et qu'est-ce qui en a résulté?

Le sénateur McElman: Il en a résulté tout récemment un droit de 17,5 p. 100 sur certains de nos produits de poissons transformés. Les Américains ont réussi à imposer des droits sur nos produits à cause de notre assurance-chômage. C'est ce à quoi on a recours sans cesse, généralement sans succès en définitive, mais à grand frais pour l'industrie dans les provinces maritimes.

• (1730)

Il n'est pas nécessaire d'examiner en détail l'industrie alimentaire, car le sénateur MacEachen a déjà abordé la question, et M. McLean, de la société McCain Foods, l'a approfondie devant les comités de la Chambre et du Sénat et tout au long de la campagne électorale. Je ne crains pas que la société McCain Foods ferme ses portes. Les intéressés sont des chefs d'entreprise extrêmement habiles. Ils ont commencé par établir une très petite entreprise dans la partie supérieure de la vallée de la rivière Saint John. Ils en ont fait ensuite l'une des grandes multinationales du pays. Sauf erreur, ils sont maintenant établis dans 11 autres pays. Il s'agit vraiment d'un cas de réussite éclatante.

Cependant, les intéressés ont précisé très clairement qu'ils n'avaient pas l'intention de prendre de l'expansion au Canada, mais bien aux États-Unis. Cela a de quoi inquiéter.

Dans ma propre province, la famille la plus importante sur le plan industriel—la famille Irving—souscrit de tout coeur à l'Accord de libre-échange. On comprend pourquoi. Elle est